

Conférence du désarmement

24 juin 2014
Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt et unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 24 juin 2014, à 10 h 5

Président : M. Anthony Andanje..... (Kenya)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1321^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole en tant que Président de la Conférence, permettez-moi de faire une déclaration à ce titre.

C'est pour moi un plaisir et un honneur de présider la Conférence du désarmement. Le Kenya attache une grande importance à la diplomatie multilatérale. Le désarmement, ainsi que la paix et la sécurité internationales, sont au cœur de la politique étrangère de mon pays. Dans un monde toujours plus interdépendant, nous ne pouvons plus agir seuls : nous avons besoin les uns des autres pour faire face aux graves problèmes qui se posent à nous. Les événements qui se produisent dans notre région peuvent avoir des répercussions dans d'autres parties du monde.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au travail considérable accompli par mes prédécesseurs, MM. les Ambassadeurs du Kazakhstan, du Japon, de l'Italie et d'Israël. Leurs échanges ont permis de renforcer notre coordination et notre cohésion et, surtout, ont grandement contribué à l'efficacité des présidences successives. Je les remercie pour leur excellent travail, qui a jeté les bases de nos délibérations. Je m'emploierai, tout au long de ma présidence, à maintenir cet esprit de coopération entre les six Présidents de la session.

Mes remerciements vont également au secrétariat pour la contribution inestimable qu'il apporte à nos travaux en tant que gisement de données sur la Conférence du désarmement.

Depuis janvier, la Conférence a accompli des progrès louables. Le groupe de travail informel a été reconstitué, et je crois savoir qu'il débutera ses travaux à la fin du mois de juillet.

Nous avons également progressé de manière constante en ce qui concerne le calendrier des activités : les travaux de fond sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour sont terminés.

On me fait savoir que les coordonnateurs respectifs sont en train de préparer leur rapport. L'examen des points 5, 6 et 7 commencera demain et s'achèvera, je l'espère, vendredi. Les débats sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour ont été francs, débridés et parfois interactifs, ce qui est très inhabituel au sein de la Conférence. De mon point de vue, nous avons dépassé toutes les attentes.

Il faut rendre hommage aux coordonnateurs pour leur professionnalisme et leur détermination ; leurs notes d'information, complétées par les présentations des experts, ont été très utiles, et notre travail s'en est trouvé enrichi.

Il convient également de saluer l'enthousiasme dont ont fait preuve les délégations et la haute qualité des débats que nous avons menés. L'ouverture et l'esprit de compromis qui ont marqué ces délibérations sont encourageants.

Comme vous le savez peut-être, ma présidence sera interrompue par quatre semaines d'intersession. J'ai l'intention de poursuivre mes consultations avec les délégations, les coordonnateurs ainsi que le Coprésident et le Vice-Coprésident du groupe de travail informel. Je réaffirme ma détermination à mener mon mandat dans un esprit d'ouverture et de transparence, en gardant à l'esprit les intérêts et les préoccupations des délégations. Je suis ouvert à toute proposition de nature à faire avancer nos travaux.

Il est probable que je recevrai, pendant ma présidence, les rapports des coordonnateurs sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision figurant dans le document CD/1978.

Je ne me fais aucune illusion. Le fait que nos délibérations aient été menées dans un cadre informel ne m'a pas échappé. Néanmoins, cette année, contrairement aux 16 précédentes, nous avons pu créer une dynamique qui a donné un nouveau souffle à nos travaux. C'est une avancée certes modeste mais qui, à terme, pourrait nous permettre d'atteindre notre objectif commun : l'adoption d'un programme de travail et l'ouverture des négociations sur le désarmement.

Enfin, je me réjouis de travailler avec vous tous.

Je saisis également cette occasion pour formuler les observations suivantes, en ma qualité de représentant de mon pays.

Le Kenya maintient son appui sans réserve à la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, et ce d'autant plus à l'heure où les armes nucléaires, et en particulier la menace de leur utilisation, représentent un grave danger pour la sécurité mondiale. Nous sommes convaincus que le désarmement constitue notre meilleure protection contre les dangers de la prolifération nucléaire. Par conséquent, l'arrêt de la production de tous les types d'armes nucléaires et la réduction de leurs stocks, jusqu'à destruction complète, n'est pas une solution.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires et membre du Groupe des 21, le Kenya attache la plus haute importance au désarmement nucléaire. Toutefois, les efforts devant nous permettre d'avancer vers notre objectif, à savoir l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, semblent s'essouffler. L'existence d'armes nucléaires fait peser sur nos têtes une menace permanente et intolérable. L'incapacité de la Conférence du désarmement, ces 17 dernières années, à reprendre des négociations de fond sérieuses est une source de grande déception pour mon pays, comme pour beaucoup d'autres délégations présentes dans cette salle. À de nombreuses reprises, et encore récemment à l'occasion du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Kenya a fait observer que l'incapacité de la Conférence à démarrer les négociations n'était due ni à un manque de volonté politique, ni à des contraintes institutionnelles comme le Règlement intérieur de la Conférence ; les causes profondes de cet échec sont à chercher dans l'environnement extérieur. La défense d'intérêts nationaux antagoniques continue de définir nos relations. Le climat politique reste défavorable à la diplomatie multilatérale coopérative ; nous sommes conscients que la coopération multilatérale est un impératif, mais la politique mondiale nous décourage d'y avoir recours.

Permettez-moi de partager brièvement avec vous le point de vue de mon pays sur un certain nombre de problèmes qui, selon nous, contribuent à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. La politique constitue un obstacle majeur à l'action en faveur du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires ralentissent le mouvement vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, préférant au désarmement les mesures de maîtrise et de non-prolifération. Ils privilégient donc les actions modestes, au détriment d'une approche globale de l'élimination des armes nucléaires. Les dépenses consacrées aux armes nucléaires augmentent alors même que les inégalités et la faim s'aggravent et que l'offre de services sociaux est, elle, radicalement réduite. Les beaux discours sur la réduction des arsenaux nucléaires s'accompagnent d'une modernisation concomitante des armes nucléaires, ogives comme vecteurs, ce qui montre bien la place que continuent d'occuper ces armes dans les politiques de sécurité. Nous pensons que cette approche est contre-productive.

Un autre problème est l'affirmation selon laquelle une force de dissuasion nucléaire serait nécessaire pour se protéger. Malheureusement, cette opinion est largement répandue dans l'opinion publique, tant dans les États dotés que dans les États non dotés d'armes nucléaires. Une guerre nucléaire ne peut avoir de vainqueur. Nous devons accepter que nos arsenaux nucléaires menacent l'existence même de la race humaine. Nous ne pouvons rester silencieux sous prétexte que cela ne cadre pas avec les discours officiels.

Le Kenya se félicite de la prise de conscience internationale des conséquences humanitaires des armes nucléaires. Si nous pouvons aisément nous représenter la destruction et les pertes de vies humaines causées par les guerres contemporaines, il est impossible de prendre toute la mesure de la dévastation qui résulterait de l'utilisation accidentelle, erronée, non autorisée ou intentionnelle d'une arme nucléaire jusqu'à ce que cela se produise vraiment. Nous pensons que l'impact humanitaire des armes nucléaires doit être au cœur de tous les efforts de désarmement. La sensibilisation croissante de l'opinion mondiale pourrait encourager la Conférence à adopter un programme de travail et à ouvrir les négociations sur le désarmement.

Pour conclure, je tiens à souligner que sortir la Conférence de l'impasse requerra une véritable volonté de faire fond sur nos intérêts communs. Ne gaspillons pas notre temps et nos ressources en nous enlisant dans des querelles attisées par une politique de division et des intérêts nationaux divergents.

Le multilatéralisme amène son lot de possibilités et de contraintes, mais nous devons tirer parti du potentiel qu'il offre pour défendre les intérêts relatifs à la sécurité nationale.

Les délégations ont formulé de nombreuses propositions sur les quatre points fondamentaux de notre ordre du jour ; certaines de ces propositions ne sont pas neuves. Ma délégation est convaincue qu'elles constituent une base utile sur laquelle nous pouvons travailler pour permettre à la Conférence d'accomplir son mandat, à savoir les négociations multilatérales sur le désarmement.

Je vais maintenant passer à la liste des orateurs. J'ai sur ma liste l'Ukraine et l'Afrique du Sud. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Klymenko.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation ukrainienne prend la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre accession à cette fonction. Je voudrais également remercier très sincèrement les six Présidents de la session ainsi que les États membres pour les efforts qu'ils ont déployés afin de donner un souffle nouveau à la Conférence, notamment en engageant des discussions de fond informelles sur des points fondamentaux de l'ordre du jour et en étudiant les moyens possibles de redynamiser nos travaux.

Ma délégation va maintenant partager les vues de l'Ukraine sur les propositions avancées par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Michael Møller.

Premièrement, l'Ukraine a toujours soutenu les initiatives visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence et l'efficacité de ses procédures. À cet égard, nous nous félicitons de l'idée de créer un organe subsidiaire chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence en renforçant le rôle de la présidence et en remaniant l'ordre du jour afin de l'adapter aux priorités de désarmement du XXI^e siècle. Le report de décisions précédemment adoptées permettra d'éviter de les faire approuver une nouvelle fois au début de la prochaine session annuelle ordinaire de la Conférence.

La règle du consensus, qui reste la seule garantie de protection des intérêts des États membres en matière de sécurité, n'explique pas l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Cette règle doit être considérée comme un moyen privilégié de parvenir à un accord général et non pas comme un instrument permettant de bloquer des négociations pouvant déboucher sur des compromis indispensables. Dans ce contexte, l'application quasi généralisée de cette règle pour les questions de procédure est particulièrement préoccupante.

Deuxièmement, l'Ukraine souhaite s'associer à ceux qui plaident en faveur d'une participation plus active des acteurs de la société civile, comme les organisations non gouvernementales ou les experts universitaires, aux travaux de notre instance, et se félicite des idées nouvelles et du savoir-faire qu'ils pourront apporter à la Conférence. Ces acteurs peuvent en outre jouer un rôle essentiel en matière de sensibilisation de l'opinion publique, et faire en sorte que les questions de désarmement et de non-prolifération débattues dans cette salle figurent en bonne place des préoccupations de la communauté internationale.

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes d'avis que la tenue d'une conférence informelle sur le désarmement/forum de la société civile, organisée par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, répondrait également au besoin de redynamisation de cette dernière.

Troisièmement, étant donné les positions divergentes des États membres quant aux priorités de travail, nous sommes d'avis que la Conférence devrait envisager plus sérieusement de négocier sur les domaines d'intérêt commun dans l'optique d'aboutir à l'élaboration de conventions-cadres.

Cette idée s'inscrit dans le droit fil de nos efforts visant à libérer le monde des armes nucléaires en adoptant un accord-cadre international (comme la très attendue convention relative aux armes nucléaires) accompagné de protocoles additionnels interdisant la production des matières fissiles et comportant des garanties de sécurité négatives.

Nous devons toutefois reconnaître qu'en raison du contexte politique et de la situation de sécurité dans le monde, cet objectif particulier sera difficile à atteindre à court terme avec l'adoption d'un traité unique.

De notre point de vue, il est donc préférable d'opter pour une approche à long terme, dans le cadre de laquelle la communauté internationale prendrait des mesures de désarmement pratiques et efficaces de manière transparente, non-discriminatoire, vérifiable et irréversible, mettant ainsi en place un ensemble d'instruments juridiques pertinents et se renforçant mutuellement. L'approche « par blocs » pourrait, à cette fin, devenir une option viable.

Dernier point, mais non le moindre, si la conclusion d'accords volontaires et politiquement contraignants constituerait sans aucun doute une étape préliminaire avant de commencer le travail de fond sur les grands points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, elle ne doit pas être considérée comme un objectif en soi et détourner la Conférence de sa véritable mission : la négociation de traités juridiquement contraignants.

En même temps, force est de constater que la confiance envers les accords juridiquement contraignants a récemment été mise à mal. Je veux parler ici de la violation du Mémorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité données à l'Ukraine par l'un de ses États garants, qui a manqué à ses engagements internationaux en lançant ouvertement une intervention militaire visant à annexer la République autonome de Crimée, qui fait partie intégrante de l'Ukraine, en exacerbant les mouvements séparatistes dans l'est de mon pays et en fournissant mercenaires, munitions et formations aux groupes terroristes dans les régions de Donetsk et de Louhansk.

Pour dire toute la vérité, à la veille du vingtième anniversaire du Mémorandum de Budapest, la Fédération de Russie a violé pratiquement tous les articles de ce document essentiel pour l'ensemble du dispositif de sécurité internationale, sauf un : l'article 5, qui porte sur l'utilisation des armes nucléaires contre l'Ukraine.

C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus que rien ne peut remplacer les instruments internationaux juridiquement contraignants pour garantir la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des États.

Partant de ce principe, le Président ukrainien, Petro Poroshenko, a annoncé dans son discours d'investiture que l'Ukraine s'efforcera de faire adopter un accord international destiné à remplacer le Mémorandum de Budapest. Un tel accord devra comporter des garanties de paix et de sécurité directes et fiables, y compris un appui militaire en cas de menace contre l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Monsieur le Président, pour conclure, je veux vous assurer que ma délégation soutiendra sans réserve les efforts visant à redynamiser la Conférence, qui reste la seule instance capable de produire des résultats tangibles en dépit des difficultés actuelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Klymenko de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, M. Minty.

M. Minty (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, je souhaite au nom de ma délégation vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du soutien et de la coopération de l'Afrique du Sud.

Ma délégation remercie le Secrétaire général par intérim, M. Møller, pour ses propositions concernant les futurs travaux de la Conférence et les éclaircissements qu'il a apportés le 10 juin dernier à cet égard. L'Afrique du Sud a suivi avec beaucoup d'attention les débats du 17 juin, consacrés à l'examen des propositions de M. Møller. Il nous semble qu'une convergence de vues s'est dégagée en faveur d'une participation accrue de la société civile, ce que nous trouvons encourageant. Nous pensons dès lors que pour faire progresser la Conférence, il est important que nous agissions collectivement. Dans ce contexte, ma délégation souscrit aux suggestions du Secrétaire général par intérim concernant la définition de domaines d'intérêt commun. Il est important, de notre point de vue, que nous nous efforcions de trouver un accord sur la formule qui permettra à la Conférence de reprendre ses travaux de fond sur les priorités majeures de la communauté internationale, en particulier le désarmement nucléaire.

Comme l'a constaté le Secrétaire général par intérim, il n'y a de consensus sur aucun des quatre points considérés comme fondamentaux, ce qui signifie que si les membres de la

Conférence ne se montrent pas plus conciliants, nous ne parviendrons à aucun résultat. La piste d'une ou de plusieurs convention(s)-cadre(s) nous offre ici une possibilité de concilier des points de vue diamétralement opposés. Une convention-cadre relative au désarmement nucléaire, par exemple, pourrait prendre de nombreuses formes. L'une des formules possibles est un accord universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant en faveur de l'avènement et de la pérennisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les parties à un tel accord pourraient prendre un ensemble d'engagements se renforçant mutuellement qui couvriraient la totalité des mesures efficaces nécessaires pour instaurer un monde sans armes nucléaires, à savoir l'interdiction d'utiliser, de produire (y compris des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires), de transférer, de stocker ou de tester de telles armes, etc. Des modalités efficaces de vérification peuvent également être prévues.

L'Afrique du Sud n'est pas opposée à ce que la Conférence réfléchisse aux possibilités de mesures volontaires et politiquement contraignantes, mais celles-ci ne peuvent se substituer aux accords juridiquement contraignants que la Conférence doit négocier. Si des mesures politiquement contraignantes sont envisagées, elles devront être axées sur la conclusion, à terme, d'accords juridiquement contraignants, et non servir à détourner l'attention des menaces qui pèsent sur la communauté internationale.

L'Afrique du Sud soutient depuis longtemps l'idée de la création d'un organe subsidiaire chargé de redynamiser la Conférence afin de lui permettre d'accomplir son mandat de négociation. Nous souscrivons donc aux propositions du Secrétaire général par intérim. Parmi les points sur lesquels nous pourrions nous pencher, citons notamment la question de la continuité entre les présidences et les sessions de la Conférence ; la question de savoir si, dans le contexte de la Conférence, « consensus » doit être compris au sens d'« unanimité », en particulier pour ce qui est de l'ouverture (par opposition à la conclusion) des négociations ; la relation entre la Conférence et l'Assemblée générale des Nations Unies pour ce qui est de donner effet aux résolutions adoptées par cette dernière ; le contenu et la nature du programme de travail, et la question de savoir si des mandats étendus ou complets sur les questions inscrites à l'ordre du jour sont nécessaires dès lors qu'il existe déjà un accord sur un ordre du jour pour la session ; le rôle et les fonctions des groupes régionaux ; et l'ouverture d'un dialogue entre la Conférence et la société civile.

L'Afrique du Sud appuie l'action des six Présidents en faveur de l'amélioration de la continuité entre les sessions de la Conférence. Du point de vue de ma délégation, le Règlement intérieur de la Conférence, et en particulier la règle du consensus, n'ont jamais eu pour objectif d'instaurer un droit de veto permettant d'empêcher la Conférence d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour, mais plutôt de permettre à tous les États de s'exprimer sur un pied d'égalité dans les négociations, grâce à un ensemble de règles garantissant que les intérêts de sécurité nationaux et collectifs vitaux soient suffisamment protégés.

En outre, mon pays s'est depuis longtemps prononcé en faveur d'un renforcement du dialogue entre la Conférence et la société civile, et nous sommes donc favorables à toutes les initiatives susceptibles d'enrichir le débat sur les questions liées au désarmement.

S'agissant du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace soumis le 10 juin par la Fédération de Russie et la Chine, nous souhaitons remercier ces délégations pour la version mise à jour du texte et nous réjouissons de leur volonté de commencer les négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. À cet égard, l'Afrique du Sud est favorable à la création d'un organe subsidiaire et estime que le projet de traité présenté par la Fédération de Russie et la Chine constitue une contribution constructive. Nous participerons donc activement à l'examen du contenu du projet une fois que les travaux de fond commenceront. Mon pays reconnaît que cette question revêt indubitablement une importance majeure, mais il attache toujours la plus grande importance au désarmement nucléaire et à l'établissement du ou des instrument(s) juridiquement contraignant(s) nécessaire(s) à la réalisation de cet objectif, qui reste au premier rang de nos priorités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Malov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous allons faire usage de notre droit de réponse mais tout d'abord, puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, nous vous assurons de notre volonté de coopérer étroitement avec vous afin de trouver le meilleur moyen de renforcer le rôle et l'importance de la Conférence du désarmement et de donner davantage de profondeur à nos travaux.

Nous souhaitons répondre brièvement à l'intervention de la délégation ukrainienne. Avant tout, je tiens à souligner que ce n'est malheureusement pas la première fois qu'une réunion d'experts comme la Conférence du désarmement se trouve entraînée dans des débats hautement politisés ou, plutôt, idéologisés. Nous pensons que cela est contre-productif, car il existe un ensemble de questions précises que nous devons, en tant que Conférence, examiner et analyser.

Nous aimerions toutefois formuler des observations au sujet de deux points abordés par le Représentant de l'Ukraine dans sa déclaration. Le premier concerne le Mémorandum de Budapest. Nous avons déjà abordé cette question à de nombreuses reprises et dans différentes instances, y compris au Conseil de sécurité et à Vienne. Nous tenons à attirer l'attention sur deux points en particulier.

D'abord, la substance du Mémorandum de Budapest est de fournir des garanties de sécurité négatives contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires : ceci ne s'est pas produit, et ne se produira jamais. Il est dès lors inexact de dire que la Russie n'a pas respecté les obligations qui lui incombent au titre du Mémorandum. Voilà une première chose.

Deuxièmement, en ce qui concerne les questions d'intégrité territoriale et d'indépendance de l'État, nous avons rappelé à plusieurs reprises que l'intégrité territoriale et, dans une certaine mesure, l'indépendance de l'Ukraine avaient été remises en question par les autorités ukrainiennes elles-mêmes, et résultent de la situation particulière de la société ukrainienne. Ce n'est pas quelque chose qui est venu de l'extérieur ; c'est en Ukraine même que cette crise prend sa source. L'argument selon lequel l'intégrité territoriale de l'Ukraine aurait été compromise par des menaces extérieures est infondé et ne repose sur aucune base juridique.

S'agissant de la prétendue annexion de la Crimée, nous nous sommes exprimés sur le sujet devant différentes instances et à différentes occasions. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Un référendum (qui, soit dit en passant, est un instrument largement défendu et respecté dans notre pays hôte) a été organisé ; 96 % de la population y ont participé, et 87 % ont voté en faveur de l'indépendance et du rattachement de la Crimée à la Russie. Il est donc faux, sur le plan juridique également, de prétendre que la Crimée a fait l'objet d'une annexion militaire.

Il nous reste une dernière remarque à faire. Dans sa déclaration, le Représentant de l'Ukraine a parlé d'appui au terrorisme. Il s'agit là d'une accusation grave et totalement dénuée de fondement. Ces paroles véhémentes ne reposent sur aucun fait tangible, et ne reflètent en rien la situation réelle dans l'est et le sud-est de l'Ukraine. J'insiste sur le fait que notre Président, Vladimir Poutine, a apporté un soutien résolu et sans ambiguïté aucune aux efforts mis en œuvre par le Président Poroshenko pour instaurer un cessez-le-feu unilatéral, en appelant les opposants dans l'est et le sud-est à faire de même et en exhortant au dialogue. Tout ceci a été dit publiquement à de nombreuses reprises.

Quelle est donc la situation aujourd'hui ? En dépit de l'appel au cessez-le-feu, depuis plusieurs jours, les bombardements sont venus s'ajouter aux tirs d'artillerie et aux moyens aériens ; ils ne visent pas les terroristes, mais la population pacifique. Des villes sont réduites à l'état de ruines. Selon les chiffres officiels, quelque 12 000 réfugiés, pour la plupart des femmes et des enfants, vivent dans des abris de fortune aux abords de la frontière. Un représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a récemment rendu visite à ces personnes, pour leur apporter aide et écoute. La situation est sous surveillance. Plus de 300 innocents, parmi lesquels des femmes et des enfants, ont été tués. Ces gens sont-ils des terroristes ?

La situation est loin d'être claire ; tout n'est pas tout noir, ni tout blanc. Bien au contraire, elle est complexe et difficile. Il y a, si l'on peut dire, plus d'une version de la vérité,

mais une chose est indéniable : lorsqu'un cessez-le-feu est déclaré, il doit être respecté. Ceci est un fait. Dans le cas contraire, il n'y a pas pléthore d'explications possibles : soit les autorités n'honorent pas leurs engagements, soit elles ont perdu le contrôle de la situation et ce sont des forces dissidentes qui mènent le jeu. Ces forces existent. La soi-disant armée privée de l'oligarque Kolomoyskyi, bien connue des médias, compte dans ses rangs des milliers de personnes. Cette force extrémiste radicale échappe à l'autorité du pouvoir central. Nous devons comprendre tous les aspects de la situation. Il est totalement irréflecté d'affirmer que la Fédération de Russie soutient les terroristes. Au pire, c'est un mensonge ; au mieux, c'est une déformation des faits.

Cette situation complexe ne pourra trouver d'issue que dans le dialogue. Nous devons asseoir toutes les parties – je dis bien toutes – à la table des négociations, et discuter calmement. Nous devons faire cesser totalement et définitivement les échanges de tirs et mettre en place des couloirs humanitaires. Lors de récentes tentatives de fermeture de couloirs humanitaires, 60 gardes-frontières ukrainiens ont été forcés de passer côté russe lorsqu'ils se sont retrouvés sous des tirs de mortier.

Une fois de plus, j'insiste sur le fait que la situation est extrêmement compliquée. Rien n'est simple. Tout est complexe. C'est la raison pour laquelle, si nous voulons avoir une vision claire des choses et les comprendre en profondeur, nous devons engager un dialogue patient et respectueux. C'est ce que la Fédération de Russie demande aujourd'hui. Toutes les parties au conflit en Ukraine (et la Russie n'est pas partie au conflit) doivent s'asseoir à la table des négociations et dialoguer dans un esprit de respect et en tenant dûment compte de tous les aspects du problème (culturel, linguistique, économique et social) et des droits de toutes les parties, afin que celles-ci puissent se mettre d'accord sur un véritable cessez-le-feu et le statut politique le plus approprié pour chacun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Turquie.

M. Çarikçi (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous exprimer notre plein soutien.

L'avis de la Turquie concernant les travaux de la Conférence du désarmement a été évoqué à maintes reprises dans nos diverses déclarations. À la lumière des récentes discussions, j'aimerais réitérer certaines de nos vues.

La Turquie souhaite la reprise immédiate des travaux de fond de la Conférence, dans sa composition actuelle. Nous devons d'urgence trouver un consensus concernant le programme de travail, préalable indispensable à la reprise des négociations. Nous en sommes convaincus, c'est la seule manière de redynamiser la Conférence.

L'urgence est, encore et toujours, de reprendre les travaux de fond. Nous devons, ensemble, nous mobiliser pour continuer à justifier l'existence de la Conférence en lui permettant de mener à bien sa mission principale, qui est de négocier des instruments juridiquement contraignants. Nous tenons une fois encore à souligner que les problèmes qui minent la Conférence ne sont imputables ni à ses procédures, ni à ses membres, ni à sa dynamique interne. À ce stade, il n'existe pas de consensus concernant l'élargissement de la Conférence et la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de cette question. Nous devons commencer par le commencement. Ne nous laissons pas distraire des questions de fond prioritaires en introduisant dans nos délibérations de nouveaux points de controverse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Buck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ces responsabilités importantes et de vous remercier pour le travail que vous avez accompli jusqu'à présent en matière de coordination avec les autres Présidents de cette session, que vous avez décrite – jusqu'à présent, à juste titre – comme active et fructueuse. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation pour la suite des travaux.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais j'aimerais répondre brièvement au point soulevé par mes collègues de l'Ukraine et de la Fédération de Russie.

La question a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'échanges et de discussions dans cette salle, et j'aimerais juste rappeler que mon pays est fermement convaincu que la Fédération de Russie a bel et bien violé les dispositions du Mémorandum de Budapest, ce que nous déplorons vivement. Cet acte a, selon nous, sapé la confiance si essentielle à nos travaux.

Parallèlement, nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le Président Poroshenko pour imposer un cessez-le-feu, amorcer une désescalade du conflit et assurer la paix et la sécurité de l'Ukraine ; nous exhortons toutes les parties impliquées à engager un dialogue à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'aimerais formuler quelques remarques en réponse à l'intervention du Représentant de la Russie.

Je suis d'accord avec lui sur deux points. D'abord, nous convenons que la situation en Ukraine et dans la région est complexe et délicate. Ensuite, et je tiens à insister sur ce point, nous sommes résolument partisans du dialogue. À cet égard, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que vendredi dernier, le 20 juin, Petro Poroshenko, le Président ukrainien, a entériné un plan de paix concret et détaillé, qui permettra de stabiliser la situation en Ukraine et de ramener la paix et la sécurité dans les régions touchées par le terrorisme.

Nous accueillons d'ailleurs avec reconnaissance la solidarité manifestée et le soutien apporté à ce document par de nombreux pays du monde, y compris la Fédération de Russie, ainsi que par des organisations internationales, en premier lieu l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe. Nous espérons que le soutien apporté à ce plan de paix par les plus hautes autorités russes s'accompagnera d'actes concrets, car la Russie a une responsabilité dans le développement de l'Ukraine dans les régions de Donetsk et de Louhansk, touchées par les troubles.

En revanche, je m'inscris en faux contre les allégations du Représentant de la Fédération de Russie selon lesquelles l'Ukraine aurait violé les dispositions du document. Dès vendredi dernier, le 20 juin, nous avons totalement cessé les opérations antiterroristes et nous comptons bien respecter notre engagement jusqu'à l'échéance fixée. Les actes de déstabilisation et les échanges de tirs sont le fait, au premier chef, de bandes terroristes armées regroupées dans le sud et l'est de l'Ukraine.

Je suis également en total désaccord avec les données fournies par le Représentant concernant les réfugiés ukrainiens. Nous n'avons jamais eu connaissance de tels chiffres, qui ne correspondent en rien aux faits et aux données fournis par les organisations internationales faisant autorité dans le domaine de la gestion des réfugiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Ukraine de sa déclaration.

Il semble que nous soyons arrivés au bout de la liste des orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? J'aimerais savoir si le secrétariat souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. Comme vous le savez, cette séance plénière était la dernière avant la pause. La troisième partie de la session de 2014 débutera le lundi 28 juillet 2014. Le secrétariat vous informera de la date et de l'heure de la séance.

La séance est levée à 10 h 50.